



analyse

Par **Alain Chouet**, ancien chef du service de renseignement de sécurité de la DGSE.

Photo ci-dessus:

Des Navy Seals en opération en février 2016. Peu de temps après son élection, le nouveau président américain, Donald Trump, autorisait une opération secrète des Navy Seals au Yémen afin de surprendre des combattants d'Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA). Selon le porte-parole de la Maison-Blanche, Sean Spicer, cette opération ne peut être qualifiée de « succès à 100 % » en raison de la mort d'un soldat américain. mais elle aurait permis de collecter une « énorme quantité » d'informations sur AOPA et d'éliminer 14 combattants ennemis. L'opération aurait également tué « de nombreux civils, dont au moins dix femmes et enfants », selon l'ONG International Crisis Group. (© NavySeals.com)

Lutte antiterroriste : un axe prioritaire du renseignement

La menace terroriste est aujourd'hui de plus en plus diverse et imprévisible. Elle s'est ainsi imposée comme l'une des priorités des principaux services de renseignement mondiaux.

Quels en sont les enjeux ?

ans un monde dominé par la puissance militaire et technologique des États-Unis et de leurs alliés de l'OTAN, l'expression des conflits d'intérêt, de pouvoir ou d'idéologie ne peut plus être obtenue par l'affrontement en rase campagne de grands corps de bataille. Elle ne peut qu'emprunter le temps long des manœuvres politiques complexes éventuellement appuyées sur des stratégies du faible au fort dont la sauvagerie médiatisée et les violences disproportionnées sont des éléments de base. À l'évidence, cette menace ne relève que marginalement de contre-mesures militaires, mais plus immédiatement de la capacité de connaissance et d'action des services de sécurité des communautés et des États ciblés. La distinction entre renseignement de sécurité intérieure et renseignement de sécurité extérieure n'est pas une distinction géographique mais une distinction fonctionnelle. Le renseignement intérieur s'efforce de prévenir l'éclosion de la violence politique et du terrorisme, en continuité avec l'institution judiciaire, en

essayant d'identifier le plus en amont possible et de neutraliser ou réprimer dans un cadre juridique formel les atteintes à la loi et le trouble à l'ordre public. Le renseignement de sécurité extérieure s'exerce par définition hors du cadre juridique de la zone où il s'applique et sans le support des prérogatives ou des instruments de contrainte légale de la puissance publique.

Considérant que le degré zéro du terrorisme s'analyse en pertes humaines et matérielles, il est clair que l'action des services de renseignement et de sécurité doit se situer le plus en amont possible, bien avant l'exécution de l'acte criminel, au stade de l'élaboration de l'idéologie violente, du recrutement et de la formation des exécutants, de la recherche ou de la réunion des instruments matériels de l'action terroriste. En résumé, il s'agit de mener des « procès d'intention » et d'en inférer des contre-mesures qui, quelle que soit leur justification pratique ou morale, sont très étrangères à l'État de droit et à l'éthique des sociétés démocratiques.

Un certain nombre de dispositions légales françaises - en particulier l'incrimination pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » - permettent des opérations préventives efficaces sur le territoire national. Elles sont cependant très controversées, n'épuisent pas le sujet dont les racines sont le plus souvent à l'étranger, et demeurent une « exception française ».

En tout état de cause, les services extérieurs ne peuvent se prévaloir de ces collective, de l'amener à négocier avant l'épreuve, à se rendre sans combattre ou au contraire à mettre en œuvre des réactions inadaptées ou contre-productives. Cette stratégie du faible au fort n'est ni gratuite ni irrationnelle. Tout mouvement terroriste est porteur d'un message qu'il ne sait, ne peut ou ne veut transmettre autrement que par la violence. Il convient de lire, de comprendre et d'évaluer ce message pour savoir si son contenu est ou non négociable, si l'interpellation qu'il contient doit conduire au duit un effet interne dévastateur pouvant entraîner l'élimination mutuelle de ses membres.



Le premier réflexe des sociétés frappées par l'horreur du terrorisme est de réclamer vengeance et, puisque services d'action extérieure il y a, d'exiger leur intervention immédiate afin d'en pourchasser et éliminer les auteurs au mépris de toutes les règles de droit interne et international. C'est une réaction primaire et populiste qui ne manque d'ailleurs pas d'être exploitée par les responsables politiques qui y voient un expédient pour éluder leur propre responsabilité face au désastre. Il ne faut cependant pas trop accorder de crédit à la légende qui voudrait que l'on puisse facilement « terroriser les terroristes ».

Sachant qu'il n'existe pas d'organisation terroriste sans sponsor étatique direct ou indirect, ces instigateurs « institutionnels » sont difficiles à atteindre sans entrer dans une logique de guerre ouverte ou de remise en cause de grands équilibres géopolitiques. De nombreux exemples prouvent que, tant que l'action terroriste n'atteint pas un niveau totalement insupportable ou ne s'inscrit pas dans la durée, les États cibles préfèrent traiter avec les États sponsors (Iran, Libye, Syrie) ou faire semblant d'ignorer leur rôle (Arabie Saoudite, Qatar, Pakistan), ou frapper un tiers plus ou moins concerné (Irak) plutôt que remettre en cause leurs alliances ou les systèmes régionaux de stabilité.



Photo ci-dessus:

Alors que le recrutement d'arabisants est aujourd'hui une nécessité pour les services de renseignement, le directeur de la DGSI, Patrick Calvar, a déclaré que cette question « commence à devenir un souci, car nous rencontrons des difficultés d'habilitation » en raison du risque d'être infiltrés. (© Shutterstock/librakv)

Photo ci-dessous:

En juillet 2016, le patron des services extérieurs français (DGSE), Bernard Bajolet, annonçait que son service avait « contribué à la conception, à la planification et à la conduite de 69 opérations d'entrave de la menace terroriste, dont 12 ayant permis d'éviter des attentats contre des intérêts français à l'étranger, 6 des projets d'attentats susceptibles de frapper des intérêts occidentaux » et 51 opérations de réduction de la menace qui ont consisté à « arrêter des gens, déjouer des projets ou mettre des terroristes hors d'état de nuire ». (© Shutterstock/Hadescom)

66 Il n'existe pas une forme de terrorisme indifférenciée mais des terrorismes divers aux buts, méthodes et stratégies particulières, évolutifs dans l'espace et dans le temps, nécessitant une gestion adaptée à chaque cas de figure. 99

dispositions. Ils doivent adopter un cheminement complexe et sinueux entre l'obligation de résultat dans la prévention de la violence, le respect des règles éthiques communément admises et la protection de la réputation et des intérêts internationaux de l'État employeur. Leur démarche est donc empirique, clandestine et extra-légale. Elle repose sur l'expérience acquise depuis près de quarante ans en matière de connaissance et de traitement du terrorisme international et met en œuvre des méthodes pragmatiques aussi inventives et adaptées que possible à chaque cas, chaque terrain et chaque acteur. Car il n'existe pas une forme de terrorisme indifférenciée mais des terrorismes divers aux buts, méthodes et stratégies particulières, évolutifs dans l'espace et dans le temps, nécessitant une gestion adaptée à chaque cas de figure.

Comprendre le terrorisme

Contrairement à un cliché complaisamment répandu, le terrorisme n'est jamais « aveugle » et c'est à dessein qu'il frappe des « innocents ». C'est l'innocence des victimes qui fonde l'acte terroriste. Car le but du terrorisme est de terroriser, c'està-dire, en frappant de façon imprévisible, disproportionnée et apparemment irraisonnée, de tétaniser et diviser un adversaire supérieur en force et en nombre, d'annihiler sa capacité de résistance

dialogue ou à l'affrontement. C'est aux services de renseignement d'en découvrir et interpréter le sens, et c'est au politique d'en tirer les conclusions.

À l'exception de quelques rares mouvements indépendantistes, aucune organisation terroriste ne se crée ni n'existe sans le soutien au moins moral ou idéologique, et en tous cas financier, d'un ou plusieurs États ou de généreux donateurs ayant pignon sur rue. De même, il n'existe pas de mouvance terroriste sans instigateurs intellectuels et agents d'influence, ne participant que rarement à l'action violente mais initiant la stratégie d'éveil des militants et sympathisants.

Une organisation terroriste n'est pénétrable qu'à hauteur de l'ouverture de son idéologie et de son propre prosélytisme. Une organisation à forte cohésion idéologique, nationaliste, religieuse ou sectaire pratiquant une stratégie de rupture avec le reste du monde n'est pas pénétrable de l'extérieur.

Toute organisation terroriste qui n'arrive pas rapidement à la réalisation de ses objectifs tend à subir une dérive psychopathe, à se replier sur elle-même, à adopter un fonctionnement sectaire, à pratiquer une stratégie de rupture avec le reste du monde. Plus une organisation terroriste est fermée et en état de rupture, plus elle est sensible à la loyauté et à la fiabilité de ses membres. Le moindre indice de déviance ou de trahison y pro-







Quant aux exécutants, ils sont la plupart du temps, comme les criminels de droit commun, peu accessibles à l'effet dissuasif du châtiment quand ils ne sont pas, de plus, dans une logique sectaire et fanatique les conduisant à mettre leur propre vie en jeu dans l'action. Dans tous les cas, ils sont plus sensibles à la menace pesant sur eux de la part de leurs chefs qu'à celle, nécessairement limitée, pouvant provenir d'États de droit.

L'action violente offensive préemptive, même ciblée, pose en effet le problème du respect de ses propres valeurs et du risque de s'inscrire dans une stratégie de radicalisation voulue par l'adversaire (Irak, Afghanistan, Territoires palestiniens). Elle comporte de plus le risque non négligeable de dérives dont l'une des principales est celle d'une auto-perpétuation des structures d'action offensive qui peuvent parfaitement « s'autonomiser » (Escadrons de la mort), ou « imaginer » des terroristes (Irlandais de Vincennes), ou pis, en fabriquer (Attentat de la gare de Bologne).

temps d'accalmie, sur les évolutions idéologiques, les formes de pensée déviantes, le rôle des maîtres à penser, gourous et agents d'influence, les sources de contentieux internationaux non réductibles par le dialogue, les déséquilibres de forces non maîtrisés ou non compensés, la cartographie fine des zones de non-droit, l'identification précise des élites intermédiaires qui s'y substituent aux États.

Il est clair que l'entretien permanent d'une telle expertise est coûteux. Son poids est mal supporté, surtout dans les périodes plus ou moins longues d'accalmie relative qui séparent les grandes périodes de fièvre terroriste. Il est cependant le préalable indispensable à toute réelle stratégie antiterroriste, faute de quoi les États de droit sont condamnés à une vulnérabilité, aux initiatives désordonnées, à la répétition de réponses inadaptées aggravant parfois le risque.

66 L'action violente offensive préemptive, même ciblée, pose le problème du respect de ses propres valeurs et du risque de s'inscrire dans une stratégie de radicalisation voulue par l'adversaire.

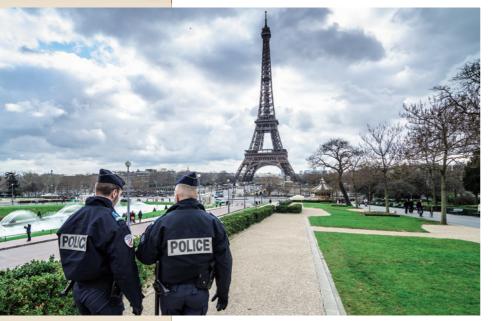


Photo ci-dessus:

Lors d'une audition organisée à huis clos en mai 2016 à l'Assemblée nationale par la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme, le directeur général de la DGSI (renseignement intérieur), Patrick Calvar, s'inquiétait de l'évolution du mode opératoire des terroristes en France et déclarait que plus des deux tiers des capacités de la DGSI étaient mobilisés sur le front de la lutte antiterroriste. Pour faire face à la menace, la DGSI devrait voir croitre ses effectifs de 40 % pour atteindre les 4000 personnes en 2018. (© Shutterstock/BlackMac)

Gérer la menace

L'ensemble de ces constatations peut permettre d'esquisser de façon raisonnée des lignes possibles de gestion de la menace qui ne relèvent par définition ni de la prévention diplomatique ni de la réaction militaire mais de l'action permanente des services extérieurs de sécurité, de renseignement et d'action.

Identifier

La logique terroriste reposant essentiellement sur l'entretien d'un sentiment d'irrationalité et d'insaisissabilité des auteurs, tout préliminaire à la lutte passe par l'identification des acteurs, la localisation et le maillage de leurs structures, la détermination des stratégies utilisées et des buts recherchés. Il importe peu que l'information sur ces données soit au départ précise et fine. Il est cependant essentiel qu'elle apporte les éléments nécessaires à préciser la nature, l'origine et la finalité du danger, à sortir rapidement de la logique de terreur induite par l'incompréhension. De telles connaissances reposent sur l'existence préalable d'une expertise du phénomène et de ses acteurs, d'un fonds documentaire, d'un environnement humain des structures hostiles, d'un suivi technique de leurs activités et communications, régulièrement alimentés et entretenus, même en

• Subvertir

Toute action terroriste ayant pour préalable – et souvent pour accompagnement - une réflexion théorique et idéologique, il est essentiel d'en déterminer les auteurs. Ceux-ci ont, par définition, une certaine visibilité sans laquelle leur message n'aurait pas d'écho. Facilement identifiables et localisables, il est rare, pour ces raisons, qu'ils soient directement mêlés à l'action violente. Ils ne peuvent donc faire l'objet de mesures préventives ou répressives dans un État de droit garantissant la liberté

Rien n'interdit cependant de leur opposer des contre-feux, de susciter ou favoriser des rivaux intellectuels leur portant la contradiction, soit dans le sens d'un maintien de l'ordre établi, soit dans un courant de dépassement, et, en tout cas dispersant leur message, le soumettant à la contradiction, voire à la

Il peut également être utile de les déconsidérer aux yeux de leurs disciples actifs en recherchant dans leur vie personnelle les éléments de contradiction intellectuels ou comportementaux avec les doctrines qu'ils propagent. Au contraire des exécutants - en général condamnés à la clandestinité et à une certaine austérité –, les inspirateurs intellectuels recherchent en général la notoriété et les accessoires qui y sont liés.

Même si elle met en jeu des moyens limités, l'action terroriste suppose un minimum de moyens financiers. Plus que l'action violente elle-même, sa préparation à long terme, la recherche, la mise en condition, la formation, la mobilisation des militants, la prise en charge de leurs familles dont ils sont séparés par la clandestinité et parfois la mort, requièrent des moyens considérables.



Après les services de l'Est dans les années 1970-1985 au profit des mouvements révolutionnaires violents euro-palestiniens et du Tiers Monde, l'Iran dans le monde chiite et les pétromonarchies du Golfe dans le monde sunnite investissent chaque année des millions de dollars dans le soutien aux organisations et institutions intégristes islamiques qui constituent le vivier de recrutement des organisations terroristes. De même, ils financent largement, directement ou indirectement, un certain



nombre de mouvements violents relayant leurs stratégies et intérêts politiques.

Pour les mouvements terroristes qui ne bénéficient pas de soutiens directs d'États, les ressources proviennent en général d'activités délictueuses supposant la constitution de réseaux délinquants et de structures de blanchiment d'argent. L'identification de ces réseaux de financement, qu'ils soient légaux ou délictueux, de leurs relais, de leurs bénéficiaires ainsi que leur neutralisation constituent un préalable et un accompagnement indispensable de toute forme de lutte antiterroriste.

• Désorienter

Fortement structurés, soudés par la clandestinité et les risques partagés, les mouvements terroristes sont particulièrement vulnérables au soupçon et particulièrement attentifs à la loyauté et à la fiabilité de leurs membres. Le moindre doute à ce sujet entraîne, en général sans que soit recherchée une preuve quelconque, l'élimination physique de l'élément suspect avec les risques de vendetta et d'éclatement du groupe que ce type de mesure peut induire dans des mouvements à l'idéologie fragile ou déstabilisée.

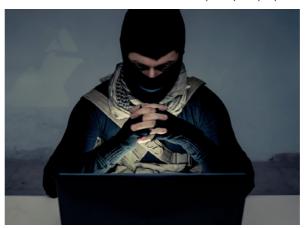
Un axe prioritaire de la prévention antiterroriste doit donc être la recherche systématique des stratégies permettant d'instiller ce type de doute au sein des organisations, soit en corrompant réellement un ou plusieurs de leurs membres, soit en fabriquant tous les éléments de suspicion nécessaires à faire croire à cette corruption.

Revisiter les politiques de défense

Considérant les lignes de défense ainsi esquissées, les actions visant directement les structures terroristes hors du territoire national relèvent à l'évidence de la compétence et du savoir-faire des services extérieurs, mais elles n'ont de sens que si elles s'inscrivent en permanence dans une démarche de défense collective qui ne peut se réduire à l'activité de spécialistes.

La prévention du terrorisme a donc un coût constant qui est celui d'une assurance contre un risque. Ce coût ne peut être constamment remis en cause en fonction de l'état plus ou moins élevé de la menace et de la couleur du plan « Vigipirate ». Le fait que la menace soit par moment moins évidente est parfois dû à une action proactive efficace des services de sécurité... C'est exonérer sa responsabilité à bon compte et entrer dans le jeu des terroristes que de faire de la surenchère à l'horreur, de donner une importance exagérée à leur action, de répondre de façon démesurée à leurs attaques et de « faire monter les enchères ». Cela dit, il demeure que l'État de droit ne peut être un état de licence pour ses pires ennemis. Les attentats dévastateurs commis depuis quinze ans contre les États-Unis, divers pays européens et nombre de pays musulmans ont été inspirés et prescrits par des maîtres à penser réfugiés en Afghanistan, occupé par une force multinationale occidentale, au Pakistan allié des États-Unis, dans les zones grises d'États faillis suite à des interventions extérieures mal avisées (Irak, Syrie, Libye, Somalie, etc.). Ces attentats ont été conçus, préparés et exécutés par des acteurs délinquants identifiés vivant au sein des sociétés visées, dans des zones de non-droit tolérées au nom d'un « droit à la différence » ou désertées par la puissance publique. Ces acteurs du terrorisme ont été éduqués dans des écoles de subversion par des zélateurs de l'exclusion protégés au nom de nos libertés publiques, financés par des ressortissants de pays que nous persistons à croire indispensables à nos intérêts et à vouloir intouchables, ou par des activités délictueuses trop nombreuses et trop marginales pour être résolument poursuivies par nos services de police et de justice. Avant même de mettre en œuvre l'instrument ultime de la

Avant même de mettre en œuvre l'instrument ultime de la politique régalienne et de la raison d'État que sont les services de renseignement et d'action, c'est d'abord en répondant à ces différentes contradictions essentiellement politiques que pour-



ront être dessinés les axes efficaces d'une stratégie antiterroriste. Et il y a urgence à le faire. Si le terrorisme dit islamiste occupe aujourd'hui le devant de la scène, il cache mal le fait que la violence constitue désormais l'arme ultime de tous ceux qui entendent contester l'ordre établi : activistes écologiques, laissés pour compte de la mondialisation, communautés irrédentistes, mafias, dealers et trafiquants, sociétés militaires privées autonomisées, ONG contestataires, etc. La liste est longue de ces minoritaires qui proclament que « la violence est le seul moyen de se faire entendre ».

Alain Chouet

Pour aller plus loin

Les Grands Dossiers de Diplomatie nº 32, « Géopolitique du terrorisme », avril-mai 2016.

Photo ci-contre:

Les besoins croissants en analystes compétents constituent un axe de recrutement majeur des services de renseignement. « La complexité des problèmes et menaces traités impose de recourir à des personnels non issus de la police nationale mais spécialisés dans l'économie, la finance, voire dans d'autres domaines plus opérationnels tels que des psychologues et des linguistes », estime ainsi le directeur de la sécurité intérieure française. (© Shutterstock/Tomasz Trojanowski)

Photo ci-contre:

En décembre 2017, l'infiltration d'une cellule terroriste par la DGSI ayant abouti à une vague d'arrestations à Marseille et Strasbourg a permis de déjouer une possible série d'attentats, notamment contre le siège de la police judiciaire à Paris, ainsi qu'à la DGSI. L'infiltration demeure l'un des moyens les plus puissants et méthodiques pour comprendre les terroristes et leur façon de fonctionner. (© Shutterstock/ oneinchpunch)

